

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2019/1962/151 du 20 août 2019 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société PARK EEHELTER II à exploiter un parking couvert fermé privé pouvant accueillir au maximum 35 véhicules, situé au niveau sous-sol -1 au sein d'un complexe résidentiel à Steinfort, Scholtesfeld, numéro cadastraux 710/4212, 710/4213 et 710/4214, section A de Steinfort, immeuble « PARC EEHELTER LOT 50, 51, 52 ».

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.



Andy Gilberts  
Bourgmestre ff



Diane Stockreiser-Pütz  
Secrétaire communal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ... 28.8.2019

Steinfort, le ... 28.8.2019



Le bourgmestre 



Le secrétaire communal